

Udapei 94

Revue de l'Union départementale du Val de Marne des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.



n° 85 Décembre 2017



ASSOCIATIONS 03

- APOGEI 94
Action Familiale
Des loisirs
pour tous



REPORTAGE 07

- Les Foyers
de Saint Maur
Une nouvelle vie
grâce au théâtre





Chers adhérents, Chers lecteurs,

« Le handicap est une priorité du quinquennat ». Cette affirmation du Président de la République confirmée par son gouvernement nous a apporté un moment d'espoir. Notamment l'espoir que soit prise en

compte la situation de chaque enfant, de chaque adulte et de chaque personne avançant en âge quel que soit la nature et la sévérité de son handicap.

Nous pensons notamment à tous ceux qui aujourd'hui ne bénéficient pas d'un accompagnement adapté à leur handicap et qui doivent partir en Belgique ou qui restent à la charge de leur famille dans des conditions difficiles.

Le dispositif « une solution adaptée pour tous » pourrait être une réponse.

Dans l'esprit oui certainement, mais dans les faits l'insuffisance de moyens et le déficit de places d'accueil dans le département du Val de Marne risquent de nous conduire à des solutions dégradées, voire à l'absence de solution, dans de trop nombreux cas.

Notre département est sous équipé et cela est connu et reconnu de tous. Pourtant nous devons constater sur les dernières années que le nombre d'appels à projet pour créer de nouveaux établissements est resté proche de zéro. Pourquoi ?

La réponse toute faite des difficultés budgétaires n'est plus suffisante.

Mobilisons-nous !

Allons convaincre tous les parents, et surtout ceux dont les enfants ont trouvé une place dans nos établissements, de faire preuve de solidarité et de s'engager dans la revendication pour que de nouvelles places d'accueil soient créées.

Porteur de cette espérance, je souhaite à chacun et chacune d'entre vous une très belle année 2018 dans l'action.

Jean-Pierre BOBILLOT
Président

Photo couverture : Romain Beaumont

Éditorial et sommaire

p. 2

Vie des associations et des établissements

p. 3 à 6

- Action familiale : Des loisirs pour tous
- En route pour les JO
- Un repas de fin d'année festif
- ESAT Jacques Henry
Nouveaux locaux, nouveau départ !
- Apogei 94 en mouvement

Reportage

p.7 et 8

- Les Foyers de Saint Maur
Une nouvelle vie grâce au théâtre
- Zéro sans solution
«une réponse accompagnée pour tous»

Fiche pratique

p. 9

- Les règles de facturation pour les foyers
d'hébergement dans le Val de Marne

Actualités et agenda

p. 10 et 11

Action familiale Des loisirs pour tous



Tout au long de l'année, l'Action familiale organise des activités pour les personnes en situation de handicap. Visite de musée, cinéma, bowling, piscine...autant de loisirs qui favorisent l'épanouissement et l'intégration.

Avec la fusion des associations Apei 94 et Apogei 94, l'Action Familiale prend un nouvel élan. Emanant du conseil d'administration, cette commission, constituée de personnes porteuses de handicap, de parents et de professionnels se réunit régulièrement pour faire le plein de bonnes idées. Leur objectif : trouver des activités de loisirs communes entre les établissements et dénicher des associations ou partenaires extérieurs qualifiés pour les animer.

Sortir, bouger

Ainsi, tous les samedis matin, des résidents de tous horizons se retrouvent pour une séance de piscine à Créteil.

Quel que soit leur niveau, tous apprécient ce moment de détente dans l'eau. L'après-midi, le Club omnisport de Saint-Maur, la Vie au Grand Air et le Club de loisirs de Créteil prennent le relais en proposant de multiples activités sportives ou culturelles adaptées.



Des loisirs qui ont lieu toute l'année et qui favorisent ainsi l'épanouissement, mais aussi l'ouverture aux autres et une meilleure intégration dans la société. Un droit aux loisirs pour tous qui s'applique aussi aux grandes vacances, puisque l'Action Familiale veille également à soutenir les familles en leur apportant une aide financière.

Créer du lien

C'est aussi l'Action Familiale qui organise chaque année des temps de rencontre entre les familles et les professionnels avec la traditionnelle Galette des rois en début d'année et la fête de famille au mois de juin. Des moments conviviaux où chacun peut échanger de manière informelle.

Enfin, l'Action familiale a aussi pour objectif de faire connaître l'association parentale auprès des familles, des professionnels, et des partenaires extérieurs. Pour cela, elle participe à la tenue de stands lors de festivités des établissements, aux marchés de Noël organisés par certaines communes. Autant de façons de créer de nouveaux liens, de partager leurs expériences et pourquoi pas aussi de dénicher de nouveaux financements, indispensables pour faire vivre l'association.



Désormais placée sous la responsabilité administrative d'Apogei 94, l'Action familiale conserve donc les mêmes prérogatives qu'avant : apporter toujours plus d'aide aux familles et veiller au bien-être des résidents. Sachez enfin que cette commission est ouverte à toute personne souhaitant s'impliquer...

Parents, amis, professionnels des établissements sont donc les bienvenus pour apporter de nouvelles idées.

Pour nous joindre :

Apogei 94 Action Familiale
85/87, avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
01.42.07.03.39
assistante-presidence@apogei94.net

En route pour les JO



Le 16 septembre 2017, Les Papillons Blancs de Vincennes ont participé à la journée HANDIVOILE organisée par les bénévoles des Clubs du Rotary de l'Est parisien, à la base nautique de Vaires sur Marne qui est le futur stade nautique des JO 2024.

Au-delà de l'initiation nautique en bateaux à voile, à moteur, en canoës et en kayaks, plusieurs autres activités étaient proposées.



Les Papillons Blancs de Vincennes

Ainsi, les jeunes de la SAS de Montreuil et de l'IME Bernadette Coursol ont pu se familiariser avec enthousiasme, et sous un beau soleil, avec le Mölkky, jeu de boules finlandais qui a eu beaucoup de succès et avec la pratique du golf sur le terrain UCPA de Torcy.

Toutes ces activités, pratiquées avec beaucoup de joie et d'engagement par nos jeunes, étaient accompagnées d'un déjeuner musical où chacun a pu chanter et danser dans une ambiance chaleureuse.

La journée s'est clôturée par un goûter tout aussi chaleureux et une remise de diplôme pour chacun des participants qui en ont retiré une grande fierté.



Cette 16ème Journée Nationale, organisée par une centaine de Clubs Rotary à travers toute la France, a accueilli cette année plus de 3000 personnes handicapées accompagnées de leurs proches.

Les personnes en situation de handicap donnent à chacun une leçon de gentillesse, de générosité, de simplicité et de joie simple et partagée. Une vraie leçon de vie qui éclaire notre regard.

La conclusion de cette très belle journée pour les bénévoles qui organisent cet événement annuel se trouve sur le site HANDIVOILE : <https://www.handivoile.com>

Un repas de fin d'année festif

Nous Aussi

C'est sous le thème d'Halloween qu'a eu lieu samedi 25 novembre dernier le troisième repas de fin d'année de l'association « Nous Aussi » section Joinville Saint-Maur, réunissant plus de 60 convives.

Cette journée s'est déroulée de 12 h à 18h30 à Saint-Maur au restaurant Ile Tropical avec un programme varié, très festif et à l'organisation parfaite.

Tout a donc commencé avec un menu offrant bien entendu des plats créoles agrémenté d'un spectacle de danse brésilienne exécutée par deux danseuses : animation particulièrement appréciée des participants.

Le déjeuner terminé, une tombola est venue agrémente l'après-midi et permis de gagner de nombreux lots.

Enfin, la musique et les danses ont animé cette riche journée dans une ambiance chaleureuse.

A l'occasion de cette manifestation, la déléguée de l'association a rappelé les buts de « Nous Aussi ». Cette association, qui représente les personnes handicapées intellectuelles et qui s'occupe d'améliorer leur vie, compte à ce jour 500 adhérents sur l'ensemble de la France.



La section de Joinville Saint-Maur propose des sorties : musées, spectacles... Ainsi en projet pour le printemps prochain : le château de Chambord. Mais elle agit aussi auprès du Conseil Départemental du Val de Marne pour faire évoluer la politique des personnes handicapées.

ESAT Jacques Henry : Nouveaux locaux, nouveau départ !

ETAI

Février dernier, les travailleurs de l'ESAT Jacques Henry ont découvert leur tout nouvel établissement.

L'agencement est bien différent de l'ancien bâtiment : au rez-de-chaussée se trouvent tous les ateliers de travail.

À l'étage se trouvent tous les bureaux (secrétariat, services socio-éducatifs, direction) ainsi que les vestiaires pour les travailleurs, la salle de restauration, la cuisine, la salle de réunion des salariés, et...une superbe terrasse sur laquelle tous ont rapidement pris plaisir à prendre une pause-café.

Parmi les autres belles surprises de ce nouveau bâtiment, il y a la création d'un atelier de blanchisserie, une nouvelle activité à l'ESAT. Des machines de pointe y trônent fièrement : machines à laver à capacité de 70kg, sèche-linges industriels, calandres qui repassent et plient le linge en un clin d'œil. Une dizaine de travailleurs sont formés sur cette toute nouvelle activité.

La dernière tranche des travaux devrait se terminer en janvier prochain. Une nouvelle activité de lavage industrielle de véhicules y prendra toute sa place.

Après une rude période d'emménagement pendant laquelle chacun s'est dépensé sans compter (encore un grand merci à l'équipe), tout le monde est ravi de cette nouvelle page qui s'ouvre pour l'ESAT Jacques Henry.

À bientôt pour l'inauguration !



Machines ateliers blanchisserie



Terrasse Solarium



Baies vitrées sur cour



Espaces de travail ateliers blanchisserie

Apogei 94 en mouvement

Comme dans toutes les associations, Apogei 94 doit s'adapter aux nouvelles évolutions du secteur médico-social. L'association a engagé beaucoup de changements en 2017 pour adapter ses organisations et le cadre immobilier de ses établissements. Le point d'étape dans cet article.

Deux évolutions importantes pour commencer 2018 :

1 - La signature d'un Contrat Pluri-annuel d'Objectif et de Moyen (CPOM) pour 5 ans

Cela dès le 1er janvier 2018 avec l'ARS et très probablement en 2019 avec le Conseil Départemental :

- pour percevoir les ressources budgétaires nécessaires à l'accompagnement des personnes handicapées
- dans le respect des objectifs fixés, notamment en terme d'activité et de qualité.

La signature du CPOM entraîne le passage à un nouveau mode de dialogue budgétaire avec les autorités de tarification : « les Etats Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD).*

** dans ce cadre, ce sont les ressources allouées par l'ARS au regard des objectifs et du niveau d'activité contractualisés, qui autorisent un niveau de dépenses et donc de moyens.*

2 - La mise en place par la MDPH du nouveau dispositif « une solution adaptée pour tous »

Ce dispositif constitue à l'évidence un espoir et un progrès pour prendre en compte les situations difficiles des personnes handicapées qui recherchent une solution d'accompagnement.

Deux objectifs à cette réforme :

- Une meilleure prise en compte des situations individuelles des personnes handicapées, notamment les situations critiques
- La recherche d'une meilleure adaptation de l'offre et des pratiques d'accompagnement

Cette réforme, dont il reste à préciser les contours, nécessitera certainement que nos organisations évoluent.

Début 2018, un changement important d'organisation doit déjà se mettre en place

Apogei 94 s'est préparé au fonctionnement en CPOM avec un suivi et un contrôle plus rapproché des recettes et des dépenses.

Pour cela, la fonction comptable va être renforcée avec la réécriture des procédures, la constitution d'une équipe comptable au siège et surtout la mise en place d'une fonction Contrôle de Gestion qui aura la charge de veiller à une bonne gestion financière en mode EPRD de nos établissements.

Parallèlement, en soutien de l'action précédente, l'association a revu son Schéma Directeur Informatique, a engagé une refonte de ses plateformes et complète ses logiciels pour disposer d'un cadre de fonctionnement efficace.

Des constructions-rénovations des immeubles de nos établissements.

La construction d'un foyer d'hébergement et d'un foyer d'accueil médicalisé, pour une centaine de personnes au total, est en cours à Mandres les Roses. La livraison est attendue en deux étapes : fin 2018 et fin 2019.

D'autres projets sont en cours et sont soumis à l'ARS :

- La construction, sur la commune de Villejuif, d'un bâtiment destiné à accueillir le regroupement des ESAT des Lozais et de Seguin (138 travailleurs) est en cours d'étude.
- La restructuration et la réhabilitation de l'immeuble de la MAS des Oliviers est nécessaire pour améliorer la qualité d'accueil des 56 personnes polyhandicapées et les conditions de travail. Une solution technique a été étudiée et préparée.
- L'acquisition d'un terrain au Perreux s/ Marne permet aujourd'hui d'envisager la construction d'un bâtiment pouvant accueillir dans des conditions modernes les 65 enfants ou adolescents de l'IME et de l'IMPro des Joncs Marins et ainsi que les salariés qui les accompagnent.

Enfin, l'association a lancé, pour répondre à ses besoins, une étude préalable pour la création d'une plateforme réunissant à la fois des capacités d'hébergement, un service appartement, un centre d'accueil de jour et un SAVS.

Paul Besnainou
Directeur Général



Chantier de Rosebrie

LES FOYERS DE SAINT-MAUR

UNE NOUVELLE VIE GRÂCE AU THÉÂTRE



En mai dernier, la troupe des résidents des Foyers de Saint Maur, les Drôles de Compères, offrait son deuxième spectacle dans les théâtres de Joinville et Saint Maur. Un projet fédérateur qui fait aujourd'hui la fierté des résidents et du personnel.

En juin 2016, pour leur première représentation publique de la pièce "Une autre vie", la troupe de théâtre des Foyers de Saint Maur avait vu les choses en grand, mais, pour la deuxième "Bienvenu à Paris", ce fut un véritable triomphe. Il faut dire que cette troupe de comédiens amateurs a pris au fil des années du galon. Retour sur cet atelier théâtre qui a transformé la vie de cet établissement.

Un atelier hebdomadaire

« L'aventure a commencé avec Lydie, éducatrice au foyer d'hébergement, explique Laetitia Paris Letondeur, chef de service à Saint-Maur. Ayant déjà eu une expérience dans l'animation, elle a proposé d'organiser en 2011 un premier spectacle de mimes avec



les résidents du foyer Diderot, interprété devant les familles. Puis en 2013, Lydie a mis en place des ateliers théâtre hebdomadaires au foyer Bellechasse et organisé chaque année une représentation pour la Journée Portes Ouvertes du foyer. » En 2016, aidée par un intervenant extérieur, Mehdi Ntola, un professionnel du son et de l'audio-visuel, la jeune femme décide avec le soutien de l'équipe éducative de convaincre sa petite troupe de jouer face à un vrai public. Mais 2017 reste l'année clé qui va mobiliser rapidement l'ensemble du personnel de Saint-Maur.

Un véritable challenge

En plus des répétitions hebdomadaires, la petite troupe a également besoin d'une maquilleuse, d'une couturière, de décorateurs, d'habilleurs ... En fonction de leurs goûts et compétences, chacun met la main à la pâte, de la secrétaire à l'agent d'entretien en passant par la chef de service qui se retrouve responsable des loges du théâtre. Le projet fédère non seulement toute l'équipe, mais apporte en plus une approche pédagogique évidemment très riche pour les résidents. « Le théâtre permet de travailler sur la confiance en soi. On apprend à exprimer en public ses émotions, à acquérir une aisance corporelle, à travailler la gestuelle, les repères spatiaux, explique la responsable du service. Un travail important de mémorisation, de concentration et d'attention est également demandé, même s'il y a aussi une grande part d'improvisation laissée aux comédiens. »

Depuis le mois de septembre, les résidents ont déjà commencé à travailler sur une nouvelle pièce. La troupe des Drôles de Compères, comprend désormais en plus des comédiens résidents, des résidents d'autres foyers, des salariés et aussi leurs enfants... Cette année leur challenge est encore de taille : obtenir plusieurs salles de théâtre afin de pouvoir démontrer leur savoir-faire et leur maîtrise de la scène.

ZÉRO SANS SOLUTION

« UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS »



Ce dispositif très attendu est déployé dans les MDPH depuis 2016 à titre expérimental. Il est maintenant généralisé sur tout le territoire.

Il fait suite à la condamnation de l'Etat dans l'affaire Amélie LOQUET (2013) et aux commissions d'examen des situations les plus critiques qui avaient alors été mises en place.

Les dirigeants de l'ARS, de la direction de l'autonomie du Conseil Départemental et de la MDPH ont présenté la mise en œuvre de ce dispositif dans le Val de Marne aux responsables des associations et des établissements médico-sociaux.

Ce dispositif constitue à l'évidence un espoir et un progrès pour prendre en compte les situations difficiles des personnes handicapées qui recherchent une solution d'accompagnement.

Les deux objectifs de cette réforme ont été rappelés ;

- Une meilleure prise en compte des situations individuelles des personnes handicapées, notamment dans les situations critiques
- La recherche d'une meilleure adaptation de l'offre et des pratiques d'accompagnement

Ces objectifs doivent être poursuivis dans le cadre d'une démarche de coresponsabilité entre tous les partenaires institutionnels ou acteurs de la santé ou du médico-social.

L'ARS et le Conseil Départemental s'engagent avec la MDPH pour mettre en œuvre cette réforme qui ne peut être que prometteuse, même si tout ne pourra pas être réglé. Nos associations et nos établissements doivent en être les partenaires.

Quelques points clés à noter :

- La MDPH réunira chaque fois que de besoin **un groupe opérationnel de synthèse** pour proposer, d'une part une orientation cible pour la personne et d'autre part une ou des solutions alternatives en cas d'impossibilité immédiate dans le cadre d'un **Plan d'Accompagnement Global (PAG)**
- Un **coordinateur de parcours** sera désigné pour coordonner et suivre les différentes interventions et le parcours de la personne.

- Les financeurs pourront être sollicités pour apporter des moyens supplémentaires.

La première difficulté sera d'avoir connaissance des places disponibles, tout en sachant que le département du Val de Marne manque de places pour certains types de handicap, notamment pour l'autisme.

Il est vraisemblable que toutes les situations ne pourront pas être traitées rapidement et que des priorités devront être définies pour la première année.

Au-delà du traitement des situations individuelles, la démarche devrait être potentiellement génératrice de profonds changements dans les pratiques ;

- en adaptant la définition des publics accueillis à l'évolution des besoins,
- en orientant les créations de places à venir
- et en suscitant des actions de partenariat entre tous les acteurs de terrain.

Cette profonde évolution devra être accompagnée par la mise en place d'outils permettant de connaître les besoins au regard des places disponibles et par des actions de formation.

Un autre axe pour la mise en place du dispositif est celui de l'accompagnement par des pairs aidants.

Ce thème rejoint les valeurs de nos associations et nos pratiques de soutien des personnes handicapées et de leurs familles ; écoute, conseil, soutien, médiation en cas de difficultés.

Cette mission est déjà accomplie par nos représentants à la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) de la MDPH. Ces derniers font bénéficier les familles qui le souhaitent de leur expérience.

De nombreux autres bénévoles jouent également ce rôle au quotidien et spontanément sans cadre établi.

La mise en place de ce dispositif nous interroge donc sur le rôle que nous pouvons jouer. En effet, nous ne sommes pas toujours informés des situations les plus critiques.

Pouvons-nous nous impliquer davantage et comment le faire ?

Ce sujet devra être débattu dans le cadre de notre association.

LES RÈGLES DE FACTURATION POUR LES FOYERS D'HÉBERGEMENT DANS LE VAL DE MARNE

Les règles de facturation pour les foyers d'hébergement sont précisées dans le Règlement Départemental d'Action Sociale (RDAS) du Val de Marne qui définit les conditions et les modalités d'attribution des prestations d'aide sociale accordées aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Il rassemble les prestations prévues par le Code de l'action sociale et des familles et les prestations votées par le Département par délibération.

Ce qui doit être retenu, c'est que le RDAS de 2013 pose le principe de deux tarifs distincts réglés aux établissements par le Conseil Départemental : **un tarif pour la présence et l'absence inférieure à 72 heures et un tarif pour l'absence supérieure à 72 heures.**

Les règles applicables aux absences pour « convenance personnelle » sont donc les suivantes :

Absence de moins de 72h

Facturation du Conseil Départemental (CD) sur la base du prix de journée à taux plein :

- en semaine chaque journée commencée est due et donc facturée.
- en week-end s'applique la règle de la nuitée (Circulaire DGSD du 2 février 1999)

Par exemple : L'utilisateur prend son petit déjeuner du vendredi matin dans l'établissement, la journée sera comptée et l'établissement sera payé à taux plein même si la personne part après ce petit déjeuner. L'utilisateur est absent le samedi et le dimanche et ne rentre que le lundi soir pour la nuitée. L'absence décomptée sera de 2 jours (facturation à taux plein) donc moins de 72h.

Absence supérieure à 3 jours (72h soit 3 x 24h)

Par exemple : absence de 4 jours :

- Facturation au Conseil départemental sur la base du taux plein pour les 3 premiers jours.
- La quatrième journée est une journée d'absence pour « convenance personnelle » facturable sur la base d'un prix de journée minoré (moins 18 Euros et peut-être bientôt moins 20 Euros), qui démarre le compteur de 35 jours.

Ces absences pour « convenance personnelle » sont plafonnées à 35 jours par an.

La chambre continue à être réservée par l'établissement et le Département règle à ce dernier le prix de journée de l'hébergement minoré d'une somme d'un montant équivalent au forfait hospitalier

Au-delà, l'établissement ne pourra plus facturer au Conseil départemental.

Les journées d'absence pour « convenance personnelle » au-delà de 35 jours seront facturées aux usagers / familles. Le Conseil Départemental a rappelé cette obligation aux associations dans ses décisions de tarification.

Important : Un arrêt de travail du travailleur handicapé avec retour au domicile des familles est compté comme absence pour « convenance personnelle ».

Même si certaines familles préfèrent payer pour avoir la liberté d'absences prolongées (ce qui n'est pas possible pour tout le monde), il est fortement recommandé aux usagers et à leurs familles de bien faire attention à ce décompte et à ne pas hésiter à prendre attache avec la secrétaire des usagers de l'établissement d'hébergement en cas de doute ou de problème dans le dépassement.

Pour information :

- www.autonomie.valdemarne.fr/règlement-départemental-daide-sociale
- Textes de référence :
Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) - Article R.314-204
Délibération du Conseil Départemental du 25 mars 2013

ACTUALITÉS

Ouverture d'un espace Autonomie

L'Espace Autonomie : un nouveau lieu d'information et d'orientation pour les personnes de 60 ans et plus et pour les adultes en situation de handicap.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Espace Autonomie
2 rue Louis-Pergaud – 94700 Maisons-Alfort
Tél. : 01 41 79 66 80

Connaître ses droits, les aides qui existent, pouvoir être accompagné pour en faire la demande, être aidé en tant qu'aidant...

Les personnes âgées et les adultes en situation de handicap peuvent désormais se rendre à l'Espace Autonomie pour obtenir des réponses et un soutien.

Ouvert aux habitants de Maisons-Alfort, Charenton et Saint-Maurice, ce CLIC d'un genre nouveau est aussi un relais de proximité de la MDPH.

L'objectif est de faciliter le parcours de vie des personnes dans une logique de coordination avec l'ensemble des professionnels : associations, hôpitaux, services d'aides à domicile...

“Nous Aussi”, une association en développement qui porte la parole des personnes handicapées intellectuelles

L'Association d'auto-représentation des personnes handicapées intellectuelles a tenu son Assemblée

Générale à Paris le 22 novembre dernier.

Son président Lahcen El-Rajaoui a annoncé la création de nouvelles délégations locales. 47 actuellement, avec au total 587 adhérents.

“Nous Aussi” participe à des réseaux européens, à des expériences d'accessibilité en France et publie des guides écrits en FALC (par exemple le CVS pour tous).

Accueil des personnes handicapées en établissement de santé : un nouveau guide

La Haute Autorité de Santé (HAS) propose un guide à télécharger au sujet de l'amélioration des pratiques professionnelles sur l'accueil des personnes handicapées en établissement de santé, pour l'ensemble des déficiences.

A destination des établissements de santé et des professionnels, ce guide est un outil que peuvent utiliser les personnes handicapées pour faire valoir leurs droits.

Cinq objectifs prioritaires sont visés :

- Assurer la qualité et la continuité du parcours de santé de la personne en situation de handicap ;
- Veiller à l'accessibilité au sens large pour le maintien de l'autonomie ;
- Favoriser et formaliser la présence des aidants ;
- Changer les représentations et développer les compétences nécessaires ;
- Fédérer les équipes autour d'un projet de changement.

Le guide propose, pour chaque objectif, des actions à entreprendre et des outils pratiques afin d'organiser un parcours de santé : la préparation de la venue du patient, l'entrée dans l'établissement de santé, la prise de soin, un accompagnement adapté, la sortie de l'établissement de santé et le retour au domicile / lieu de vie.

www.has-sante.fr

LES MIMOSAS DU COEUR

Le pouvoir des fleurs



Les 25, 26, 27 janvier et les 1er, 2 et 3 février 2018, venez très nombreux participer à l'opération « **Les Mimosas du Cœur** » au profit du handicap mental dans le Val de Marne.

Les bouquets (5 euros) sont vendus dans la galerie marchande du centre **E. Leclerc de Bonneuil** (principal partenaire de l'action) ainsi qu'en préventes dans tous nos établissements.

Grande vente caritative organisée par le Lions Club Saint-Maur Alliance, voici déjà 7 ans que nos différents établissements du Val de Marne reçoivent à tour de rôle un soutien financier pour des projets présentés par l'équipe éducative.

Avec chaque année une centaine de bénévoles sur le terrain (dont les personnes handicapées et leurs éducateurs ainsi que des étudiants de l'IUT de Créteil) « **Les Mimosas du Cœur** » sont un formidable exemple de solidarité et d'intégration.

3000 bouquets vendus chaque année

www.lions-club-sma.org

AGENDA du premier semestre 2018

Dimanche 4 février

Fête de la Galette organisée par Apogei 94 – Action Familiale à la salle Georges Duhamel à Créteil.

Samedi 24 mars

Soixantenaire des Papillons Blancs de Vincennes.

Mercredi 11 avril - 18 heures

Assemblée Générale de l'Udapei 94 à l'IME La Nichée

Samedi 9 juin

Assemblée Générale de l'ETAI à l'ESAT Jacques Henry 24 rue Poincaré 94 400 Vitry sur Seine

Samedi 16 juin

Fête des familles organisée par Apogei 94 – Action Familiale : pique-nique au centre aéré de Boissy St Léger.

Date à fixer en juin

Assemblée Générale d'Apogei 94 et Réunion d'Information sur la vie des établissements.

Nos associations

A.P.O.G.E.I. 94

85/87 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
Tel : 01 42 07 30 63
www.apogei94.com

« ENTRE MARNE-ET-SEINE-ET-BRIE »

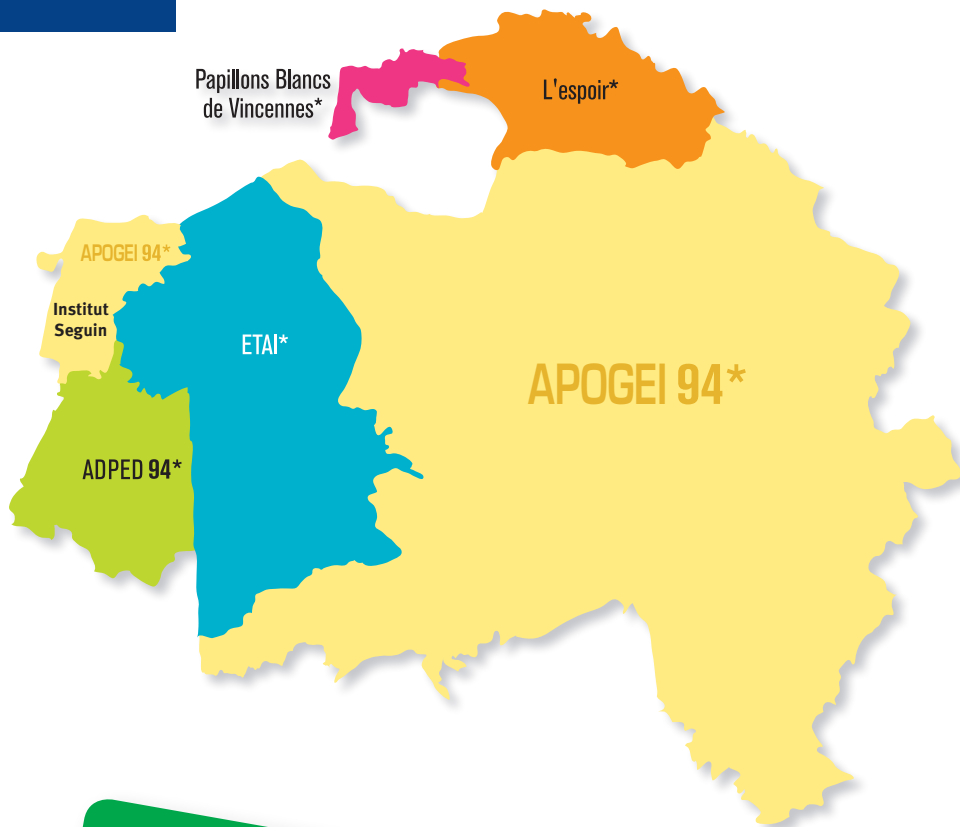
78, rue des Ecoles
Bât. A 94000 CRETEIL
Tél. : 09 51 07 86 10

ST MAUR ET BORDS DE MARNE

45, boulevard de Bellechasse
94100 SAINT-MAUR
Tél. : 09 51 23 76 45

ARIANE

96, avenue Victor Hugo
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Tél : 01 48 85 51 64



INSTITUT SEGUIN
127, rue Gabriel Péri
94270 LE KREMLIN BICETRE
Tél.: 01 46 70 56 62
apei.institutseguin@gmail.com

**LES PAILLONS BLANCS
DE VINCENNES - APEI***
Maison des associations
41/43 rue du Temple
94300 VINCENNES
apeivincennes@yahoo.fr

APEI L'ESPOIR*
19, rue du Maréchal Lyautey
94170 LE PERREUX
Tél.: 01 48 72 66 99
apei5@wanadoo.fr

E.T.A.I.*
16, rue Anatole France
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél.: 01 46 70 19 22
www.etai.asso.fr
association@etai.asso.fr

A.D.P.E.D. 94*
2/4, avenue de la Cerisaie
Platane 304
94260 FRESNES
Tél.: 09 79 23 91 32
adped-secretariat@wanadoo.fr

**ASSOCIATION TUTELAIRE
DU VAL DE MARNE**
3, avenue Faidherbe
94100 ST MAUR des FOSSES
Tél.: 01 48 89 51 00
courrier@atvm94.org